

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DAC 534** Subventions (49.000 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court métrage et convention avec l'association Maison du Film Court (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 6 associations au titre de l'aide au court métrage et la signature d'une convention avec l'association Maison du Film Court (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Maison du Film Court pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Maison du film court, 10, Passage de Flandre – 75019 Paris. 20950-2016\_00266.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Les ami(e)s du Comedy Club, 42, Boulevard Bonne Nouvelle 75010 Paris. 130641- 2016\_01741.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 21.000 euros, dont 1.000 euros sur proposition de la mairie du 17e arrondissement, est attribuée à l'association Courts Devant, 8, cour Saint-Pierre 75017 Paris, pour la 12e édition du festival International de courts métrages Paris Courts Devant. 20925-2016\_05466.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association R'Style, 41, avenue de Flandre 75019 Paris, pour la 11e édition du Urban Film Festival. 291-2016\_02480.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Tout en très court, 34, rue Piat 75020 Paris. 186028-2016\_05862.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros, dont 3.000 euros sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, est attribuée à l'association Silhouette, 20, rue Edouard Pailleron 75019 Paris, destinée à soutenir ses actions d'éducation à l'image et l'organisation de la 15e édition du Festival Silhouette. 3821- 2016\_01665.

Article 8 : La dépense correspondante, soit 49.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, comme suit :

45.000 euros rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

4.000 euros sur le chapitre 65, nature 6574, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**